

Déclaration publique de la société civile tchadienne

Initiative de Transparence dans les Industries extractives (ITIE) : Le Tchad à la croisée des chemins

Dès le lancement de l'ITIE en septembre 2002 et la mise en place de la structure de gouvernance internationale en octobre 2006, la société civile tchadienne œuvre pour que le Tchad adhère à cette initiative et la mette en œuvre. Cela ne fut pas une tâche facile. Car l'existence d'une législation relative à la gestion des revenus pétroliers, laquelle a été adoptée dans le cadre du projet pétrolier de Doba avec l'appui de la Banque Mondiale, était évoquée comme argument pour retarder l'adhésion à l'ITIE. Il aura fallu la mobilisation de la société civile pour convaincre les autres parties prenantes de la complémentarité de l'ITIE avec le mécanisme existant. Cela a rendu possible l'adhésion officielle du Tchad en août 2007 et la publication en décembre de la même année du décret 1074 mettant en place le mécanisme de mise en œuvre. Malheureusement, les événements de février 2008 ont interrompu le processus de candidature du Tchad à l'ITIE. La société civile est revenue à nouveau en première ligne pour relancer le processus ayant abouti à l'acceptation de la candidature du Tchad en avril 2010.

Comme toute nouvelle initiative dont l'appropriation est difficile, toutes les parties prenantes ne sont pas immédiatement mobilisées pour sa mise en œuvre. A cela s'ajoutent les difficultés liées à la mobilisation des ressources alors même que les partenaires du Tchad avaient marqué leur accord de financer le processus dès la table ronde d'octobre 2010. Ces difficultés liées se sont poursuivies en 2011 et ont retardé l'élaboration du 1er rapport de conciliation dans les délais et le démarrage du processus de validation, justifiant la demande de prorogation du Tchad.

Aujourd'hui, l'ITIE Tchad est à la croisée des chemins. L'initiative est mise en œuvre dans un contexte caractérisé par une crise sociale sans précédente, avec la grève de l'Union des Syndicats du Tchad (UST), un recul en matière de liberté d'expression se traduisant par la suspension d'un Journal Indépendant et l'expulsion du pays de l'Evêque de Doba qui a dénoncé la mauvaise gestion des ressources pétrolières.

Les représentants de la société civile au sein du mécanisme de mise en œuvre de l'ITIE, les autres organisations membres de la Coalition Tchadienne Publiez Ce Que Vous Payez et une large partie de l'opinion nationale ont condamné l'expulsion du prélat. Car la mauvaise gestion des ressources nationales sont constamment

décriées par tous, y compris le Gouvernement qui a mis en place une opération dite « Cobra » pour combattre la corruption et le détournement des deniers publics. Des actions de quelques organisations de la société civile sont en cours pour saisir la justice aux fins de l'annulation de l'arrêté d'expulsion.

Certes, ces éléments du contexte sont de nature à jeter le trouble et le doute sur la volonté des parties prenantes à mettre en œuvre l'ITIE. Cependant, les représentants de la société civile tchadienne sont convaincus que l'ITIE reste une fenêtre d'opportunité pour promouvoir la transparence dans le secteur des industries extractives et le seul levier pour l'amélioration de la bonne gouvernance au Tchad.

En conséquence, les représentants de la société civile au sein du mécanisme national ITIE demandent aux membres du Conseil d'Administration de l'ITIE d'accorder au Tchad la prorogation nécessaire pour lui permettre de lancer le processus de validation et de poursuivre les efforts de mise en œuvre pour amener le pays vers la conformité. C'est une tâche difficile mais pas impossible.

Pour la société civile

Dr MAOUNDONOBJI Gilbert,



Coordonnateur du GRAMP/ITC

1^{er} Vice-président du Haut Comité National ITIE

Abbé Raymond MADJIRO



Coordonnateur de la Commission Nationale Justice et Paix

Président du Comité de pilotage ITIE

NASSINGAR RIMTEBAYE RIM

Coordonnateur de la Commission Permanente Pétrole

Membre du Comité de Pilotage ITIE

